



Helene Mamilène <hlauzon1951@hotmail.com>

2009-03-24
12:51

A <commissions@ville.montreal.qc.ca>

cc

ccc

Objet: Projet de Règlement relatif aux appareils à combustions solides

Ne pouvant être présente à l'Assemblée de ce soir, 24 mars 2009, je voudrais faire entendre mon point de vue en tant que citoyenne sur la question du chauffage au bois dans une cité comme Montréal.

Depuis déjà 6 ans, je me préoccupe beaucoup de cette question qui pour moi en est une aussi de santé personnelle, et bien sûre de santé publique. En effet, avec l'installation toujours croissante de poêles à combustion lente dans mon secteur, j'en suis arrivée à développer des problèmes respiratoires chroniques.

Bibliothécaire médicale de profession, je me suis donc mise à effectuer des recherches sur la question. Il ne faisait plus de doute sur l'aberration d'un tel mode de chauffage et sur les effets sur la santé de mes concitoyens, enfants, personnes âgées et toute personne vulnérable. Point n'est besoin de répéter ce que sûrement beaucoup de gens vous ont fait valoir sur les dangers réels sur la santé.

Les ténors de l'industrie du bois et des poêles à bois vont soutenir le contraire ou banaliser les effets. Les arguments de liberté, d'ambiance et de tradition de chauffage au bois au Québec ou encore de biomasse-énergie renouvelable me laissent pantoise...

Le débat est chaud... mais oh! combien pertinent en cette période économique difficile. J'en fait appel aux élus pour leur demander s'ils ont songé aux coûts de santé qu'une telle pratique engendre? Les chiffres démontrent que plus de 900 à 1000 personnes décèdent prématurément à Montréal à cause de cette pollution engendrée par le chauffage au bois, et nous ne parlons pas des milliers de gens traités pour asthme et autres syndromes respiratoires. Les budgets des hôpitaux ne suffisent plus. Avez-vous songé que notre gouvernement devra encore plus engager d'argent dans la santé aux détriments sûrement du financement des municipalités... Donc dans l'intérêt commun, il serait avenant de légiférer pour interdire un processus polluant et coûteux pour la société. Le bien-être collectif devrait passer avant des intérêts personnels souvent évoqués par les inconditionnels du «foyer» d'ambiance. Quant à l'argument de l'économie, en est-il vraiment un en ville? les terres à bois sont rares dans nos quartiers.

Hélène Lauzon

Windows Live Messenger vous permet de rester en contact plus facilement- [apprenez comment!](#)